

De: Municipalité de Roxton Falls <accueil@roxtonfalls.ca>
Envoyé: 25 mars 2020 14:58
À: Béthanie; CantonRoxton
Cc: GUY CUSSON
Objet: Interdiction d'émettre permis de brûlage

Bonjour,

Suite aux mesures d'urgence relativement au COVID19

Nous nous devons de restreindre les interventions au niveau incendie afin d'éviter que les pompiers Contractent le virus, il sera donc **STRICTEMENT INTERDIT D'ÉMETTRE UN PERMIS DE BRÛLAGE** durant la période Prévues par le gouvernement, soit d'ici au 13 avril 2020.

Après cette date, nous agirons en fonction des exigences gouvernementales émises à la population. Un suivi sera effectué et vous sera communiqué.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Angèle Beauchemin, gma
Directrice-générale & secrétaire-trésorière
Régie Intermunicipale de Protection
Contre l'incendie de Roxton Falls

